Concours 2027 - Parcours « Jeu »

Formation initiale en trois années

Nombre de places maximum : 12

Table des matières

PRÉREQUIS 2

INSCRIPTIONS 3

ÉPREUVES 4

Admissibilité 1 : Tour en vidéo 4

Admissibilité 2 : Auditions 5

Admissibilité 2 : Préparation des auditions 6

Admission : Stage 6

WWW.ENSATT.FR
4 RUE SOEUR BOUVIER
69322 LYON CEDEX 05
+33 (0)4 78 15 05 05

PRÉREQUIS

Age
Ce concours est ouvert à toute personne dont l'âge minimum est de 18 ans au 1er septembre 2027, c'est-à-dire née avant le 2 septembre 2009, sans dérogation possible.

Diplômes
Tous les étudiantes et étudiants doivent :

- Être titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence au 1er septembre 2027 au plus tard
- Justifier d'au moins 2 années de formation théâtrale dispensée par un professionnel dans le cadre d'un conservatoire de théâtre, d'une école d'art dramatique, d'un cours privé de théâtre (voir la liste des pièces justificatives).

Les candidats et candidates de nationalité étrangère, excepté les ressortissantes et ressortissants des Etats où le français est la langue officielle[1] doivent fournir :

- Une version traduite en langue française par un traducteur assermenté ou version plurilingue, d'un diplôme de fin d'études secondaires, niveau baccalauréat ;
- Un Diplôme d'études en langue française (DELF) niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues, ou un diplôme équivalent (TCF, DALF etc.).

Dérogation
Aucune demande de dérogation ne sera possible.

Connaissances souhaitées
Solide culture générale et théâtrale.

Commission d'examen des candidatures
La commission d'examen des candidatures se réunira le **6 janvier 2027.**
Seuls les candidates et candidats retenus à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission d'examen des candidatures seront autorisés à concourir.

Les modalités des épreuves des deux premiers tours sont communes avec l'École de la Comédie de Saint-Etienne, même si ces concours sont distincts.

[1] Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

INSCRIPTIONS

Du 9 novembre 2026 à midi au 27 novembre 2026 à midi

1. **Inscription impérative sur le site Internet www.ensatt.fr rubrique concours**
 - La candidate ou le candidat complète la première page de l'interface des inscriptions des concours.
 - Si elle ou il respecte les conditions d'âge requises, elle ou il reçoit un courriel confirmant la création de son espace candidat, auquel elle ou il accède avec l'identifiant et le mot de passe de son choix.
 - La candidate ou le candidat doit alors remplir l'intégralité du formulaire d'inscription en ligne (quatre pages). Pour chaque concours qu'elle ou il souhaite passer, la candidate ou le candidat devra remplir un dossier distinct.
 - Une fois le dossier validé définitivement, la candidate ou le candidat reçoit un email de confirmation avec une fiche synthèse des informations saisies sur le portail de candidature.

2. **Accessibilité :** L'école est attentive aux personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins, en amont du concours. Voici les consignes :
 - Les candidates et candidats qui souhaitent bénéficier d'aménagements de concours doivent se signaler dès leur inscription auprès de l'ENSATT.
 - Les envois tardifs de justificatifs de besoins d'aménagements ne garantissent pas leur mise en place. Conformément au premier alinéa de l'article D. 613-27 du Code de l'éducation : « Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen ou de concours adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ».
 - Sans aménagements prescrits exclusivement par un médecin de la CDAPH, les candidates et candidats devront concourir dans des conditions normales d'examens.

Il est important de fournir toutes les informations requises, et d'importer toutes les pièces demandées avant la validation définitive du dossier. Après réception du paiement, les dossiers complets passeront devant la commission de candidature qui déterminera si la candidate ou le candidat est autorisé à concourir. Seuls les dossiers complets seront examinés.

3. **Règlement des droits d'inscription**
 - Les droits d'inscription s'élèvent à **80 euros** par concours et sont égaux pour toutes les candidates et tous les candidats.
 - Ils doivent être réglés à compter du **9 novembre jusqu'au 27 novembre 2026 à midi** soit par :
 - Carte bancaire (Paiement en ligne)
 - Mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger : dans ce cas, il est nécessaire de joindre une photocopie du récépissé.
 - Les droits d'inscription seront remboursés aux candidats et candidates non autorisés à concourir.

En cas de problème de paiement sur la plateforme d'inscription, vous devez obligatoirement transmettre une capture d'écran du dysfonctionnement à l'adresse mail concours@ensatt.fr et demander le RIB de l'établissement **avant le 27 novembre 2026 midi** pour payer vos frais d'inscription par virement bancaire. **Merci de préciser vos noms et prénoms dans le libellé du virement.**

Aucun paiement par chèque ne sera accepté.

Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat ou de la candidate. Indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, le candidat ou la candidate qui se fait inscrire en produisant un acte falsifié ou ne lui appartenant pas est définitivement exclu de l'Ecole et de tout concours ultérieur.

ÉPREUVES

Admissibilité 1 : Tour en vidéo
Chaque candidate et candidat adresse 2 vidéos de 3 minutes chacune. Ces 2 vidéos ont pour objectif que le jury puisse entendre, voir et rencontrer la ou le candidat.

Vidéo 1 (3 min) : Un autoportrait face caméra dans lequel la candidate ou le candidat s'empare de la question : « A quoi jouez-vous ? »
Tous les styles, tous les registres et tous les domaines artistiques sont possibles. Il s'agit pour le jury de découvrir la personne qui candidate à travers sa proposition.

Vidéo 2 (3 min) : Une scène extraite d'un texte théâtral au choix de la candidate ou du candidat.
Il peut s'agir d'un monologue ou d'une scène dialoguée.
Attention, il faudra bien préciser de quel texte est extrait la scène au début de votre vidéo. Le texte doit être appris. Les scènes choisies peuvent, si la candidate ou le candidat le souhaite, ne pas être genrées et être interprétées par qui le souhaite, quel que soit le rôle.

Consignes pratiques pour les vidéos :

- Ces 2 vidéos ne devront pas excéder 3 minutes chacune au format .mov ou .mp4 (600 mo maximum chacune)
- Elles seront **réalisées sans montage avec un téléphone portable**.
- Elles devront rester simples dans leur réalisation : cadre fixe, pas de filtre, pas de montage, prise de son directe. Les vidéos devront être déposées sur Youtube (si vous n'en avez pas, créez-vous un compte Youtube). Importez vos vidéos dans YouTube et enregistrez-les en mode « non répertoriée » afin qu'elles ne soient accessibles que par les membres du jury.
- Les liens des vidéos devront être copiés et collés sur la plateforme de l'ENSATT **avant le mardi 12 janvier 2027 à midi, date limite d'envoi.**

Les vidéos devront être nommées de la façon suivante :

- NOM_PRENOM_AUTOPORTRAIT_DATE DE NAISSANCE
- NOM_PRENOM_SCENE_DATE DE NAISSANCE

Il appartient à la candidate ou au candidat :

- De s'assurer du chargement du fichier, de sa bonne réception, de veiller à l'obtention de l'accusé de réception.
- De s'assurer que le fichier peut être lu sur un autre ordinateur que celui de la candidate ou du candidat.

Le premier tour étant partie intégrante des épreuves du concours, les vidéos seront conservées un an par l'ENSATT. En conséquence, elles devront être téléchargeables depuis la plateforme *Youtube*. Passé ce délai d'un an, les vidéos seront remises sur demande à la disposition du candidat ou de la candidate.

Attention : Seules les vidéos des candidates et candidats inscrits et autorisés à concourir seront examinés par le jury.

Le jury d'admissibilité 1 se réunira **le 16 février 2027**.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE

Admissibilité 2 : Auditions

Convocation

A compter du 16 février 2027, les candidates et candidats admissibles à l'issue des épreuves *Admissibilité Etape 1* devront se connecter à nouveau sur la plateforme d'inscription afin de choisir une date et un créneau horaire pour le passage des auditions (épreuve d'admissibilité 2).
Les candidats et candidates admissibles 1 auront la possibilité de choisir une date parmi les suivantes :

Du 30 mars au 8 avril 2027

- **Les auditions se dérouleront à Paris et à Lyon**.
- Nous vous préciserons la répartition des dates en fonction des lieux ultérieurement.
- Ces dates sont susceptibles d'être modifiées pour des raisons d'organisation et de disponibilité de salles.
- Une fois le créneau choisi et réservé, il ne sera plus possible de le modifier.
- Uniquement les créneaux et dates encore disponibles apparaîtront à l'écran. Il est donc conseillé de se connecter dès l'ouverture de la plateforme d'inscriptions aux auditions.
- Aucune autre possibilité de date de convocation ne pourra être demandées.

Une convocation sera envoyée aux candidates et candidats en mars 2027 pour rappeler le créneau choisis, ainsi que la date et la ville du passage des auditions.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE

Admissibilité 2 : Préparation des auditions

- **Une scène dialoguée issue du répertoire classique jusqu'au XX^e siècle inclus : 3 min**
- **Une scène dialoguée issue du répertoire des autrices et auteurs vivants : 3 min**

Les deux scènes seront vues le jour des auditions. Vous pourrez choisir la scène par laquelle vous préférez commencer.
Nous invitons les candidates et candidats à privilégier un choix de scène qui permette de mettre en valeur différentes facettes de leurs possibilités de jeu. La liste ici donnée est à titre indicatif et n'est pas restrictive.

Répertoire classique jusqu'au XX^e siècle

- Aphra Behn, *Le petit maître*.
- Catherine Bernard, *Laodamie*.
- Samuel Beckett, *Fin de partie*.
- Bertolt Brecht, *Le Cercle de craie caucasien*.
- Georg Büchner, *Wozzeck*.
- Antoinette Deshoulières *: Gensér*ic.
- Eschyle, *Les exilées,* traduction Irène Bonnaud, les Solitaires intempestifs, 2013.
- Bernard-Marie Koltès, *Le Retour au désert*.
- Olympe de Gouges, *Le Couvent ou les vœux forcés*.
- Ödön von Horváth, *Casimir et Caroline*.
- Jean-Luc Lagarce, *Le pays lointain*
- Marivaux, *La double inconstance*.
- Molière, *Les Femmes savantes*.
- Racine, *Athalie*.
- William Shakespeare, *La nuit des rois*.
- Anton Tchekhov, *Platonov*.
- Madame de Villedieu, *Le Favori*.

Répertoire des autrices et auteurs vivants

- Gustave Akakpo, *A petites pierres,* Lansman, 2007.
- Tamara Al Saadi, *Istiqlal*, 2021.
- Béatrice Bienville, *CHLRDCN. Trop beau pour y voir,* Éditions Théâtrales, 2025.
- Édouard Elvis Bvouma, *Chacun pour un, deux pour tous*, 2025.
- Alice Carré, *Brazza, Ouidah, Saint-Denis,* Esse Que éditions, 2023.
- Eva Doumbia, *Le Iench,* Actes Sud-Papiers, 2020.
- Elfriede Jelinek, *Ce qui arriva après le départ de Nora : ou les soutiens des sociétés,* l'Arche, 2020.
- Jonas Hassen Khemiri, *Invasion !,* Éd. théâtrales, Cultures France, 2008.
- Koffi Kwahulé, *Bintou,* Lansman, 2003.
- Arne Lygre, *Nous pour un moment*, 2019.
- Tiago Rodrigues, *Le Chœur des amants,* 2021
- Pauline Sales, *Les Deux déesses : Déméter et Perséphone, une histoire de mère et de fille,* les Solitaires intempestifs, 2024.
- Jean-François Sivadier, *Portrait de famille, une histoire des Atrides,* les Solitaires Intempestifs, 2025.
- Lot Vekemans, *Poison,* Éd. Espaces 34, 2011.

La candidate ou le candidat devra être accompagné de la ou des personnes qui lui donneront la réplique (textes sus). Le jury acceptera d'auditionner deux candidats à la fois, sur la même scène. Le temps d'audition sera doublé dans ce cas.

Admission : Stage

Les candidats et candidates retenus à l'issue des épreuves d'admissibilité seront convoqués, sans leur réplique, pour un stage qui aura lieu à l'ENSATT du **24 au 28 mai 2027**.

Les stagiaires participeront à différents ateliers de jeu organisés à l'ENSATT sous la direction des membres du jury.

Les décisions du jury sont souveraines. En s'inscrivant au concours, les candidates et candidats en acceptent le règlement.
Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidats et candidates non admis à l'issue du concours.
La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves.
Les résultats figureront également sur le site Internet de l'école : www.ensatt.fr